

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0093

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 03 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

PRESENTS : *M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI*

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame MONIER

qui a donné pouvoir à Madame DAGUILLANES

SECRETAIRE DE SEANCE : *Monsieur Jean Pierre BARDET*

Arrivée de Madame DODOTE à 20h41 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°17 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour

Point n° 18 : Convention pour le fonctionnement d'une Ecole Multisports Territoriale – Conseil Général de Seine et Marne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014_0093-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 100-2 du Code du Sport,

VU le budget primitif 2013,

CONSIDÉRANT que le conseil Général apporte son soutien aux écoles multisports pour leurs actions en faveur de l'éducation des jeunes par le sport, reconnues d'intérêt général,

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser les engagements réciproques du Département et de la commune de Noisiel,

CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel respecte les obligations de la commune liées à l'octroi de la subvention telles qu'elles sont définies par les articles 2 et 4 de la convention,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 31 mars 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Délégué aux Activités Sportives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la « convention pour le fonctionnement d'une école multisports territoriale », entre la commune de Noisiel et le Conseil Général de Seine et Marne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 16 AVR. 2014
Publié le 16 AVR. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com